



FAQ | PROCHAINES ÉTAPES

1. Je termine le secondaire cette année et je ne suis pas sûr(e) de ce que je veux faire. Qui peut m'aider?

Le conseiller d'orientation de votre école ou les conseillers en orientation et en éducation se feront un plaisir d'aider les élèves qui ne savent pas vraiment quoi faire après le secondaire.

Vous pouvez contacter le conseiller d'orientation de votre école ou les conseillers en orientation et en éducation à cea@gov.nt.ca.

2. Comment faire si j'ai besoin d'aide supplémentaire pour décider de ce que je veux faire plus tard?

Si vous avez besoin d'aide pour déterminer vos points forts et vos centres d'intérêt, les conseillers en orientation et en éducation peuvent vous aider en organisant des séances individuelles pour vous donner des renseignements sur les marchés de l'emploi locaux, nationaux et internationaux et sur les professions recherchées.

Ils peuvent également vous renseigner sur les différentes options postsecondaires pour les élèves en fonction de leurs compétences, leurs centres d'intérêt, leurs motivations, leurs acquis préalables, leurs résultats scolaires et leur expérience de travail.

Vous pouvez également prendre contact avec le conseiller d'orientation de votre école ou un agent de perfectionnement professionnel d'un [centre de services régional](#) du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF).

3. Y a-t-il des ressources pour m'aider à prendre une décision?

myBlueprint est un outil accessible aux élèves ténois et plus de 2 000 d'entre eux s'en sont servis. En travaillant avec un conseiller en orientation et en éducation, vous pouvez :

- *Vous connecter à votre compte myBlueprint (www.myblueprint.ca) ou travailler avec un conseiller en orientation et en éducation pour créer un compte myBlueprint (écrire à un conseiller à cea@gov.nt.ca) afin de répondre aux sondages pour mieux cerner votre style d'apprentissage, vos centres d'intérêt, votre personnalité, vos connaissances et vos motivations;*
- *Utiliser le site myBlueprint pour faire des recherches sur les professions compatibles avec votre style d'apprentissage, vos centres d'intérêt, votre personnalité, vos connaissances et vos motivations;*



- Utiliser les modèles de carrière de myBlueprint pour rédiger une lettre de motivation et un curriculum vitae personnalisés;
 - Utiliser le site myBlueprint pour faire des recherches sur les options postsecondaires en fonction de vos points forts, de vos centres d'intérêt, de vos motivations et de vos acquis préalables.
- 4. Est-ce que je dois passer des examens pour obtenir un diplôme? Comment et quand se dérouleront-ils?**

Le gouvernement de l'Alberta a annulé tous les tests de rendement de l'Alberta et les examens de 12^e année menant à l'obtention d'un diplôme.

Les élèves terminant leurs études secondaires qui sont actuellement inscrits aux examens en vue d'obtenir un diplôme lors des séances d'avril et de juin recevront une exemption automatiquement sans avoir à en demander une. Les notes attribuées par l'école tiendront lieu de notes finales.

Pour toute question, adressez-vous au directeur d'école ou au directeur adjoint dont vous trouverez les coordonnées [ici](#).

- 5. L'annulation des examens aura-t-elle des répercussions sur ma candidature à des programmes compétitifs?**

La plupart des établissements d'études postsecondaires ont mis en place des protocoles d'admission qui prennent en compte les changements apportés aux examens finaux. Les élèves doivent s'adresser aux établissements directement pour obtenir plus de renseignements concernant les programmes d'études qui les intéressent.

Les notes sont attribuées en fonction des évaluations et du jugement de professionnels de l'enseignement. La notation tient compte du travail effectué par l'élève selon les attentes exposées par l'enseignant au moment de donner le travail à faire.

- 6. Est-ce que je dois finir mes heures de travail communautaire ou de bénévolat pour obtenir mon diplôme?**

Il se peut que ces exigences soient levées;appelez votre école pour demander une exemption de cours.

- 7. Que se passe-t-il si je ne suis pas satisfait(e) de ma note finale pour un cours requis à un programme compétitif d'un établissement postsecondaire?**

Toute contestation de notes peut être transmise aux directeurs d'école et aux administrations scolaires de district. Les élèves doivent communiquer directement avec leur école.



8. Est-ce que j'obtiendrai mes crédits d'études et passerai au niveau suivant?

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF), les organismes scolaires et l'Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest (AETNO) ont conscience des répercussions importantes que la fermeture des écoles aura sur les élèves, les parents (y compris les tuteurs et les aidants), le personnel et les collectivités, et s'engagent à collaborer pour continuer d'assurer l'enseignement de tous les élèves ténois.

Consultez [cette page](#) pour en savoir plus.

9. Comment faire pour accéder à la technologie comme outil d'apprentissage à distance?

Plusieurs organismes s'efforcent de rendre les outils de technologie accessibles aux élèves. Communiquez avec le directeur de votre école ou un membre de votre [organisme scolaire](#) local.

10. Je suis un élève francophone; y a-t-il des ressources en français?

Il existe de nombreuses ressources et solutions pour les élèves francophones. En travaillant avec un conseiller en orientation et en éducation, vous pouvez :

- *Vous connecter à votre compte myBlueprint (www.myblueprint.ca) ou travailler avec un conseiller en orientation et en éducation pour créer un compte myBlueprint (écrire à un conseiller à cea@gov.nt.ca) afin de répondre aux sondages pour mieux cerner votre style d'apprentissage, vos centres d'intérêt, votre personnalité, vos connaissances et vos motivations;*
- *Utiliser le site myBlueprint pour faire des recherches sur les professions compatibles avec votre style d'apprentissage, vos centres d'intérêt, votre personnalité, vos connaissances et vos motivations;*
- *Utiliser les modèles de carrière de myBlueprint pour rédiger une lettre de motivation et un curriculum vitæ personnalisés;*
- *Utiliser le site myBlueprint pour faire des recherches sur les options postsecondaires en fonction de vos points forts, de vos centres d'intérêt, de vos motivations et de vos acquis préalables;*
- *Prendre contact, si vous habitez à Yellowknife, avec le Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (CDÉTNO), un organisme à but non lucratif qui fournit des services liés à la promotion, la stimulation et le soutien du développement économique et de l'employabilité des francophones et francophiles. Il propose également ses services à tous les Ténois en ce qui concerne le recrutement, l'emploi et l'entrepreneuriat.*



11. Est-ce que je vais pouvoir passer au niveau suivant?

Oui. Si vous étiez sur la bonne voie pour passer au niveau suivant avant que l'enseignement passe en ligne ou à distance, les enseignants vont travailler avec vous pour s'assurer que vous réussissiez. Les cours continuent, et les élèves devront consacrer trois heures en moyenne par semaine à chaque cours.

Vous devrez travailler avec vos enseignants, vos parents et d'autres intervenants sur vos objectifs d'apprentissage et le matériel pédagogique. Les enseignants évalueront les progrès des élèves dans la mesure du possible et leur attribueront une note finale à la fin de l'année scolaire et du semestre. Toutes les écoles devront imprimer et envoyer le bulletin de fin d'année aux parents par la poste d'ici le 30 juin 2020. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus.

12. Les cérémonies de remise des diplômes se tiendront-elles à l'automne?

Les grands rassemblements publics sont interdits à l'heure actuelle. Nous ne savons pas quand il sera possible d'organiser des événements comme les cérémonies de remise des diplômes.

13. Est-ce que je peux quand même poser ma candidature à des études postsecondaires?

Oui. Des établissements postsecondaires acceptent encore les candidatures en fonction des disponibilités des programmes et de la concurrence, en particulier dans les programmes ouverts. Consultez les sites Web des établissements qui vous intéressent et prenez contact avec un représentant du bureau des admissions.

14. Comment demander une aide financière dans le collège ou l'université de mon choix?

Certains établissements prennent automatiquement en compte les élèves du secondaire admissibles à différentes bourses d'entrée quand ils présentent leur demande. Toutefois, d'autres établissements exigent une demande de bourse séparée. Les bourses et les échéances varient en fonction des établissements, des divisions, des facultés et des types d'aide financière. Reportez-vous au site Web de chaque établissement pour en savoir plus.

15. Où serai-je logé(e) pendant mes études? Comment trouver un logement?

Les élèves peuvent faire une demande d'hébergement auprès de leur établissement postsecondaire en remplissant une demande de résidence, habituellement disponible sur Internet. L'hébergement est en général garanti pour les étudiants de premier cycle en première année à temps plein. Si vous avez manqué la date limite, vous pouvez quand même demander à être placé sur liste d'attente.

Les étudiants peuvent également vivre hors campus. Vous pouvez demander de l'aide auprès du bureau des services aux étudiants de votre établissement postsecondaire qui peut vous donner des ressources actualisées, comme une liste de logements loués aux étudiants ou de chambres en colocation.



16. Comment réserver une visite du campus, de la résidence, ou de la faculté?

Les élèves peuvent réserver une visite du campus, de la résidence ou de la faculté auprès du bureau des admissions du collège ou de l'université de leur choix une fois que ces derniers seront ouverts et que les rassemblements publics reprendront.

17. Comment vérifier l'état de ma demande?

Les futurs étudiants peuvent vérifier l'état de leur demande en se connectant à leur compte sur le site Web de l'établissement postsecondaire de leur choix ou en envoyant un courriel au bureau des admissions de l'établissement concerné. Veuillez noter que bon nombre des établissements accusent du retard, il est donc recommandé de passer par votre compte. Les courriels sont plus directs dans ce cas-là, mais il faudra plus de temps pour avoir une réponse.

18. Comment accéder à mes relevés de notes du secondaire?

Composez le 867-767-9353, poste 71271 ou envoyez un courriel à student_records@go.nt.ca pour demander à ce qu'on vous envoie vos relevés de notes ou pour aller les chercher en personne. Vous pouvez aussi envoyer une demande sur le site Web du MÉCF [ici](#).

19. Mes relevés de notes contiennent des erreurs; comment les corriger?

Le service des dossiers scolaires des TNO ne peut pas modifier les relevés de notes sans justificatifs. Communiquez avec votre école dès que possible pour demander une correction.

20. Comment procéder si je veux repousser mon entrée dans un établissement postsecondaire?

Dans certains cas, il est possible de repousser ou d'annuler son entrée dans un établissement postsecondaire après acceptation de la demande.

La meilleure approche consiste à appeler le bureau des admissions de l'établissement postsecondaire. Étant donné la situation causée par la pandémie de COVID-19, un certain nombre d'établissements postsecondaires ont assoupli leurs règles concernant les échéances et les évaluations applicables aux élèves inscrits au secondaire en 2019-2020.

21. Que se passe-t-il si je commence des études postsecondaires et réalise que ça ne me convient pas?

Commencez par discuter de votre situation avec un conseiller pédagogique de votre établissement. Vous aurez plus de flexibilité si vous vous y prenez plus tôt que tard au cours du semestre.



Si vous vous y prenez tôt pour vous retirer d'un cours ou d'un programme ou changer de programme, vous éviterez toute pénalité (financière ou scolaire). Par contre, si vous attendez trop longtemps, vos crédits ne seront pas complets, vous n'obtiendrez pas la note de passage ou vous perdrez de l'argent. Au début de chaque semestre, les établissements communiqueront toujours ce genre d'échéances aux étudiants.

Si vous êtes inscrit au Collège Aurora, une option de remboursement garanti des frais de scolarité sera proposée cet automne. Ainsi, tout étudiant inscrit à un programme à temps plein ou partiel cet automne pourra, s'il n'est pas satisfait de son programme d'études, demander à se retirer du cours avant le 9 octobre 2020 et se faire rembourser au complet les frais de scolarité sans pénalité sur le plan scolaire.

Vous pouvez toujours vous adresser à un conseiller en orientation et en éducation du MÉCF qui pourra vous aider à réévaluer votre situation et créer un plan jusqu'à vos 24 ans. Écrire à cea@gov.nt.ca.

22. Comment obtenir l'aide financière aux étudiants ou d'autres sources de financement?

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter le service de l'AFÉ directement par courriel (nwtsfa@gov.nt.ca) ou sur la [section sur l'AFÉ](#) du site Web. En ce qui concerne les autres sources de financement comme les bourses d'entretien ou d'études et les sources de financement pour les étudiants autochtones du postsecondaire, vous pouvez vous adresser à un conseiller d'orientation de votre école, un conseiller en orientation et en éducation ou un agent de perfectionnement professionnel (pour l'éducation propre aux métiers spécialisés).

Pour les fonds destinés à la formation à court terme, vous pouvez demander des renseignements dans un [centre de services régional](#) du MÉCF.

23. Mon acceptation conditionnelle sera-t-elle encore valable à l'automne 2020?

Les services des établissements postsecondaires n'ont pratiquement pas modifié leur processus de candidature; ils fonctionnent à un rythme plus lent que d'habitude en raison de la pandémie.

Nous vous recommandons de communiquer directement avec l'établissement, étant donné que des changements dont vous n'avez pas connaissance ont pu être apportés.

24. Devrai-je m'auto-isoler quand je partirai faire mes études?

Quel que soit le lieu où vous partez suivre des études, n'oubliez pas de consulter les directives de l'organisme de santé publique de la province ou du territoire concerné.

25. Mes cours auront-ils lieu en personne à l'automne?

Cela dépend de l'établissement postsecondaire. Nombre d'entre eux prévoient de reprendre les cours à l'automne en fonction du niveau de risque dû à la pandémie.



Certains établissements transforment leur mode de fonctionnement et passent aux cours en ligne à l'aide des logiciels de télécommunication.

Les établissements qui donnent des cours menant à un métier ou des cours de laboratoire n'ont peut-être pas encore décidé de la marche à suivre, à savoir s'ils vont continuer comme d'habitude, annuler les cours ou passer aux cours en ligne; cette décision dépendra entièrement de l'évolution de la pandémie et des risques pour le public.

Quand les cours reprendront en automne, les étudiants pourraient bénéficier d'un modèle d'apprentissage hybride comprenant à la fois des cours en classe et des cours en ligne. Adressez-vous directement à l'établissement de votre choix qui mettra régulièrement à jour les renseignements pour les étudiants.

26. Est-ce que je serai en sécurité si j'habite dans une résidence?

Contactez la résidence de votre établissement postsecondaire pour connaître les nouveaux protocoles mis en place concernant l'éloignement physique, la désinfection des mains, les procédures de nettoyage et de désinfection et les autres mesures appliquées dans l'établissement.

27. Si je repousse ma candidature à des études postsecondaires à l'année prochaine, les établissements postsecondaires prendront-ils encore en compte que ma dernière année d'école a été affectée par la COVID-19?

Cela dépendra de l'établissement et de son service des admissions. Les élèves doivent communiquer avec un agent des admissions et faire des recherches sur le site Web de l'établissement concerné.

28. Comment procéder si j'ai besoin d'aide pour trouver un emploi après mon programme d'études postsecondaires?

Si vous avez 24 ans ou moins et que vous résidez aux TNO après avoir terminé votre programme postsecondaire, un conseiller en orientation et en éducation pourra vous aider et vous conseiller pour trouver un emploi sur le marché du travail ténois et ailleurs.

Si vous avez plus de 24 ans, un agent de perfectionnement professionnel peut vous proposer des solutions en fonction de vos compétences, de votre formation et de votre expérience professionnelle. Les conseillers et les agents peuvent vous aider à lancer votre carrière ou à vous orienter pour continuer votre formation ou suivre des études de cycle supérieur.

29. Comment accéder à des services culturellement appropriés?

Une recherche sur les sites Web des établissements postsecondaires est un excellent point de départ. Les étudiants autochtones peuvent poser leur candidature à des services et à un logement auprès de l'établissement postsecondaire visé :



- *Département des programmes et bureau des services pour étudiants autochtones*
- *Département des services aux étudiants*
- *Bureau de l'accessibilité*

Il se pourrait qu'on vous demande de fournir un justificatif établissant vos besoins uniques. L'équipe de ces services peut vous donner la possibilité de développer des relations avec des professionnels autochtones qui seront en mesure de vous orienter, de faire office de mentor et de faire en sorte que vous vous sentiez bien pendant que vous êtes loin de chez vous.

Les étudiants autochtones auront souvent accès à des services professionnels ou à un conseiller pour étudiants autochtones, un conseiller traditionnel, un programme de mentorat pour étudiants autochtones de premier cycle, et des séances d'orientation pour étudiants autochtones et ils auront la possibilité d'assister à des événements culturels et sociaux pertinents.

De nombreux établissements postsecondaires sont dotés d'un centre pour les Autochtones, un lieu de rassemblement mettant l'accent sur les réussites des étudiants autochtones et créant un sentiment d'appartenance et une vie communautaire; c'est un lieu unique donnant aux étudiants autochtones la possibilité de renforcer leur potentiel et l'accès à des expériences enrichissantes.

30. En quoi consiste le programme de transition?

De nombreux établissements postsecondaires proposent un programme de transition pour les étudiants autochtones qui ne se sentent pas prêts à entrer à la faculté par la voie habituelle. Il ne s'agit pas de programmes de mise à niveau, mais de programmes postsecondaires d'études ouvertes à temps plein.

L'objectif de ce type de programme de transition consiste à préparer les étudiants autochtones à l'admission dans des programmes d'études variés.

31. En quoi consiste un programme d'accès aux études?

Il s'agit d'un type de programme d'entrée au postsecondaire accompagnant les étudiants qui passent d'un programme menant à un diplôme à un établissement postsecondaire. C'est une façon de consolider les connaissances et les compétences requises pour suivre des études postsecondaires pour les personnes qui ne sont peut-être pas prêtes à entrer directement dans un programme menant à un diplôme. Le programme d'accès aux études s'adresse aux candidats qui :

- *souhaiteraient plus de soutien durant leur transition vers un mode d'apprentissage postsecondaire;*
- *ont des notes qui ne reflètent pas leur potentiel académique;*
- *font preuve de maturité;*



- ont récemment obtenu leur diplôme du secondaire.

Les programmes d'accès aux études associent souvent des activités académiques et des activités extra-académiques. Au fur et à mesure que les étudiants se familiarisent avec ce qu'on attend d'eux sur le plan académique et terminent les cours de base d'anglais, de mathématiques et de sciences (on parle parfois de mise à niveau), ils peuvent alors décider d'un parcours postsecondaire et choisir un programme menant à un certificat, un diplôme ou un grade en fonction de leurs objectifs, de leurs compétences et de leurs connaissances.

Les programmes d'accès facilitent la transition vers des études postsecondaires. Voici deux programmes disponibles aux TNO au Collège Aurora : [UCAP](#) et [OCAP](#).

32. Les étudiants autochtones ont-ils accès à des bourses ou à d'autres sources de financement pour payer leurs études postsecondaires?

Oui, il existe un grand nombre de bourses, de compensations financières et de fonds pour les études postsecondaires et les personnes autochtones. Pour trouver d'autres sources de financement comme les bourses d'entretien et d'études et les autres fonds alloués aux Autochtones pour leurs études postsecondaires, un conseiller scolaire, un conseiller en orientation et en éducation ou un agent de perfectionnement professionnel (pour l'éducation propre aux métiers spécialisés) constituent un bon point de départ.

Il existe aussi un site Web du gouvernement fédéral, [l'Outil de recherche de bourse pour les Autochtones](#), qui est une liste permettant de faire des recherches parmi 689 bourses, bourses d'études et programmes de motivation dans tout le pays.

En fonction de votre collectivité de résidence et du groupe autochtone auquel vous appartenez, d'autres fonds ou bourses peuvent vous être proposés directement par le bureau du conseil de bande, du hameau ou des services du gouvernement autochtone. Tous les Autochtones ont accès au financement accordé à la formation et à l'apprentissage dans le cadre du PFCEA (Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones).

- Gouvernement du territoire d'Akaitcho : <http://akaitcho.ca/> (867-394-3313)
- Premières Nations du Dehcho : <https://dehcho.org/> (867-695-2610)
- Conseil tribal des Gwich'in : <https://qwichintribal.ca/> (867-777-7929)
- Société régionale inuvialuite : <https://www.irc.inuvialuit.com/> (867-777-7021)
- Première Nation Métis des TNO : <http://nwtmetisnation.ca/> (867-872-3630)
- Conseil des Dénés du Sahtú : <https://www.sahtu.ca/> (867-589-3020)
- Gouvernement tlicho : <https://www.tlicho.ca/government> (867-392-6381)



33. Existe-t-il des bourses ou d'autres sources de financement destinées à tous les étudiants pour payer leurs études postsecondaires?

En plus des sources éventuelles de financement disponibles dans chaque établissement et par le programme d'AFÉ des TNO, il existe des guides sur les bourses d'entretien et d'études, et les subventions disponibles auprès des conseillers en orientation et en éducation à cea@gov.nt.ca.

34. Des programmes gouvernementaux peuvent-ils m'aider à trouver du financement et à me renseigner sur l'éducation postsecondaire et les formations?

Il existe de nombreux programmes du gouvernement, notamment :

- *Le plan d'intervention du gouvernement du Canada offre de l'aide immédiate et décisive aux Canadiens et aux entreprises qui font face à des difficultés financières en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. Cela comprend des aides pour les étudiants et les nouveaux diplômés, les populations autochtones, les personnes ayant perdu leur travail et celles qui ne sont pas en mesure de travailler, entre autres. Voir plus de détails sur [le Web](#).*
- [Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés touchés par la COVID-19](#)
- *Renseignements publiés par le MÉCF du GTNO pour les élèves, les parents et les tuteurs concernant les cours de la prématernelle à la 12^e année. En raison des risques importants pour la santé que pose la COVID-19 et de l'importance de suivre les instructions de l'administratrice en chef de la santé publique concernant l'éloignement physique pour assurer la sécurité des élèves, du personnel et des collectivités, les dirigeants de l'éducation ont accepté la recommandation du ministre consistant à fermer les écoles pour le reste de l'année scolaire 2019-2020. Le GTNO, les organismes scolaires et l'Association des enseignants des Territoires du Nord-Ouest (AETNO) comprennent que les fermetures d'école auront de lourdes conséquences sur les élèves, les parents et tuteurs, les aidants, le personnel et les collectivités, et ils travaillent d'arrache-pied pour proposer des solutions qui permettront la poursuite des apprentissages de tous les élèves ténois. Vous trouverez plus de détails sur le site Web du GTNO : [soutien financier, santé et bien-être](#), et [renseignements sur les écoles de la prématernelle à la 12^e année et sur le soutien aux parents](#).*
- *Si vous êtes aux TNO, composez le [8-1-1](#) pour obtenir des renseignements et des services en lien avec la COVID-19. Les Ténois peuvent utiliser ce numéro de téléphone pour joindre les lignes établies sur l'auto-isolement, l'application des lois et des arrêtés et l'hébergement dans les centres régionaux. On vous donnera de l'information précise sur la COVID-19 et sur les répercussions pour les résidents des TNO. Vos interlocuteurs au 8-1-1 peuvent :*



- répondre à vos questions sur la COVID-19;
 - déterminer si vous devriez communiquer avec votre centre de santé local pour passer un test de dépistage à l'aide du guide d'évaluation;
 - recevoir des plaintes précises et crédibles concernant des personnes qui ne respectent pas les arrêtés de santé publique;
 - fournir les coordonnées des ressources et des professionnels de la santé locaux;
 - fournir les coordonnées d'autres services pouvant vous aider dans ce contexte d'éloignement physique et d'auto-isolement.
-
- Le service de sécurité du revenu du GTNO peut vous renseigner pendant la pandémie de COVID-19.
 - Le GTNO publie des renseignements pour les étudiants du postsecondaire pendant la pandémie de COVID-19.
 - Aide financière aux étudiants : Les étudiants du postsecondaire peuvent prendre contact avec le bureau de l'AFÉ par téléphone ou par courriel afin de discuter de leur situation, de leurs voyages et du plan d'auto-isolement du Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique. Le bureau de l'AFÉ est là pour vous aider :
 - Numéro sans frais : 1-800-661-0793
 - Yellowknife : 867-767-9355
 - Courriel : nwtsfa@gov.nt.ca